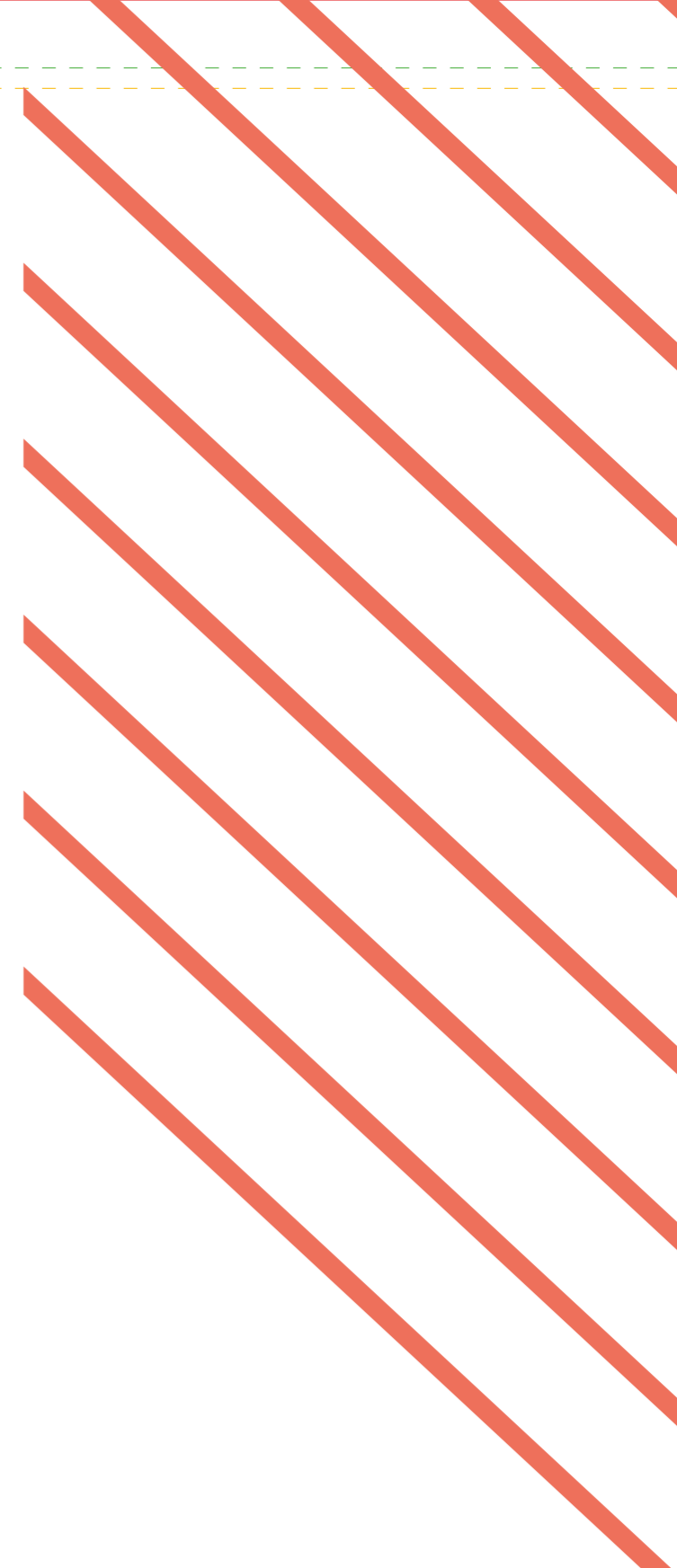


INONDATION VENANT DE LA MER

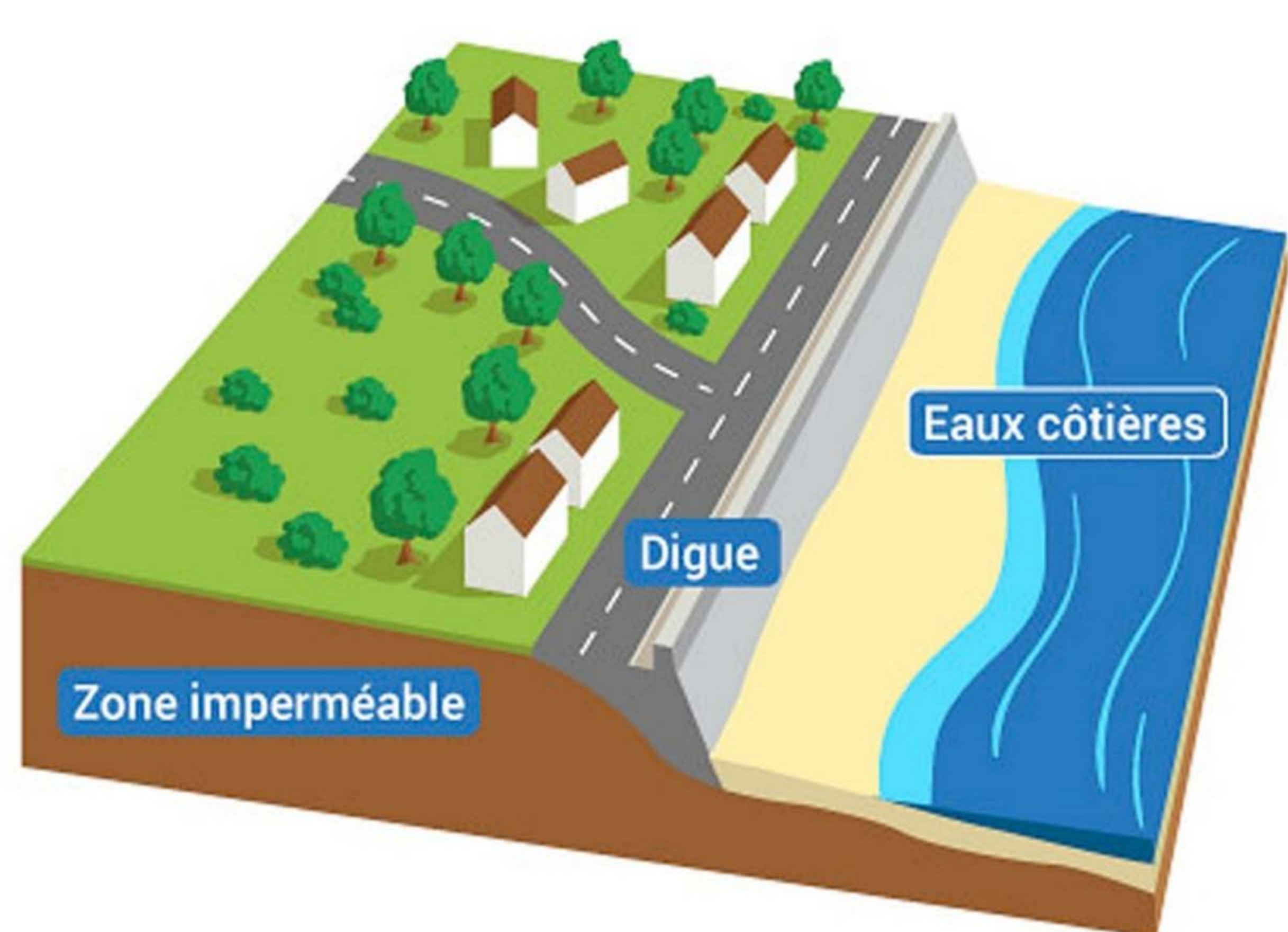


Submersion MARINE & TSUNAMI

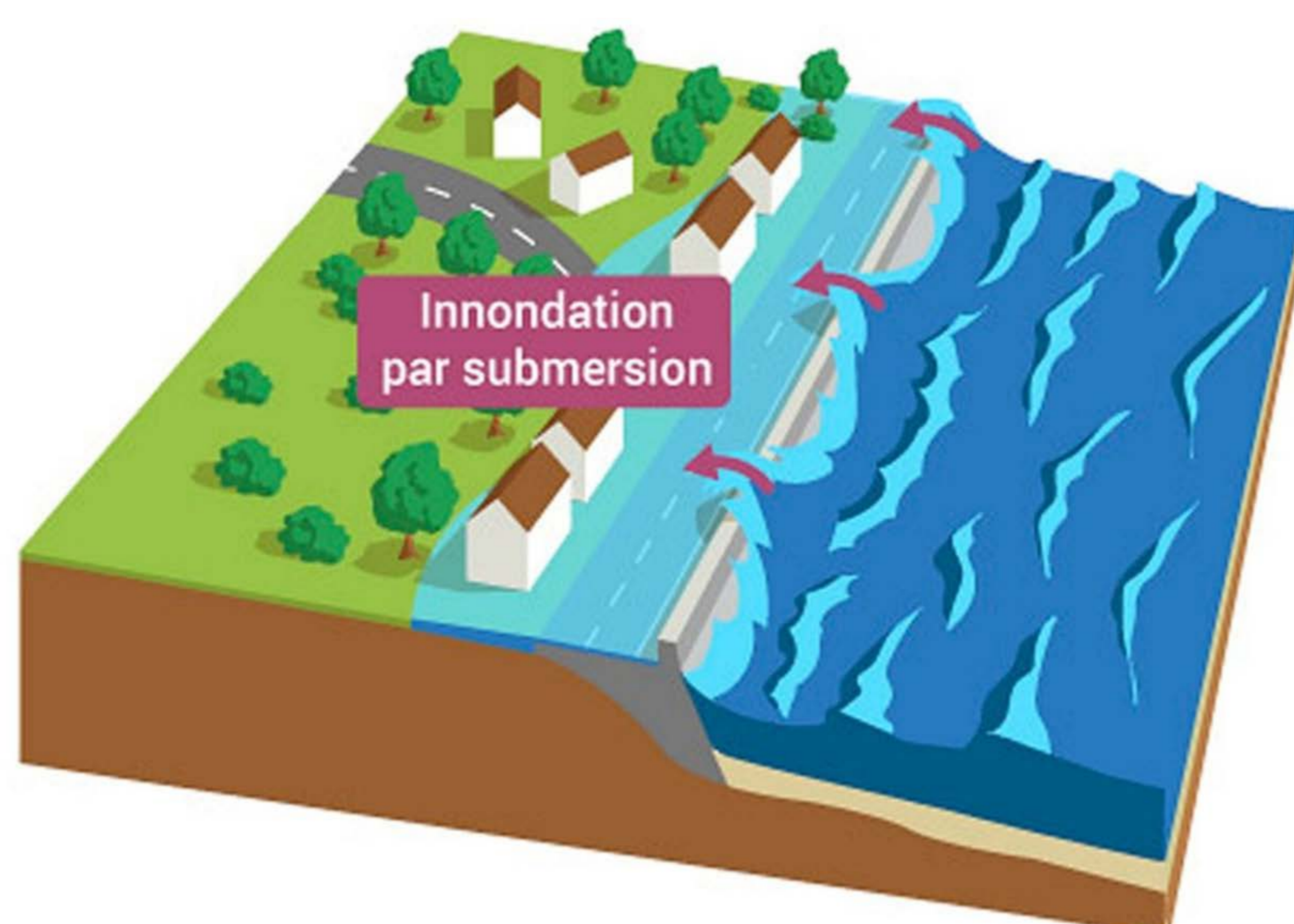
La Camargue et le littoral
maralpin principalement
concernés par la
submersion marine



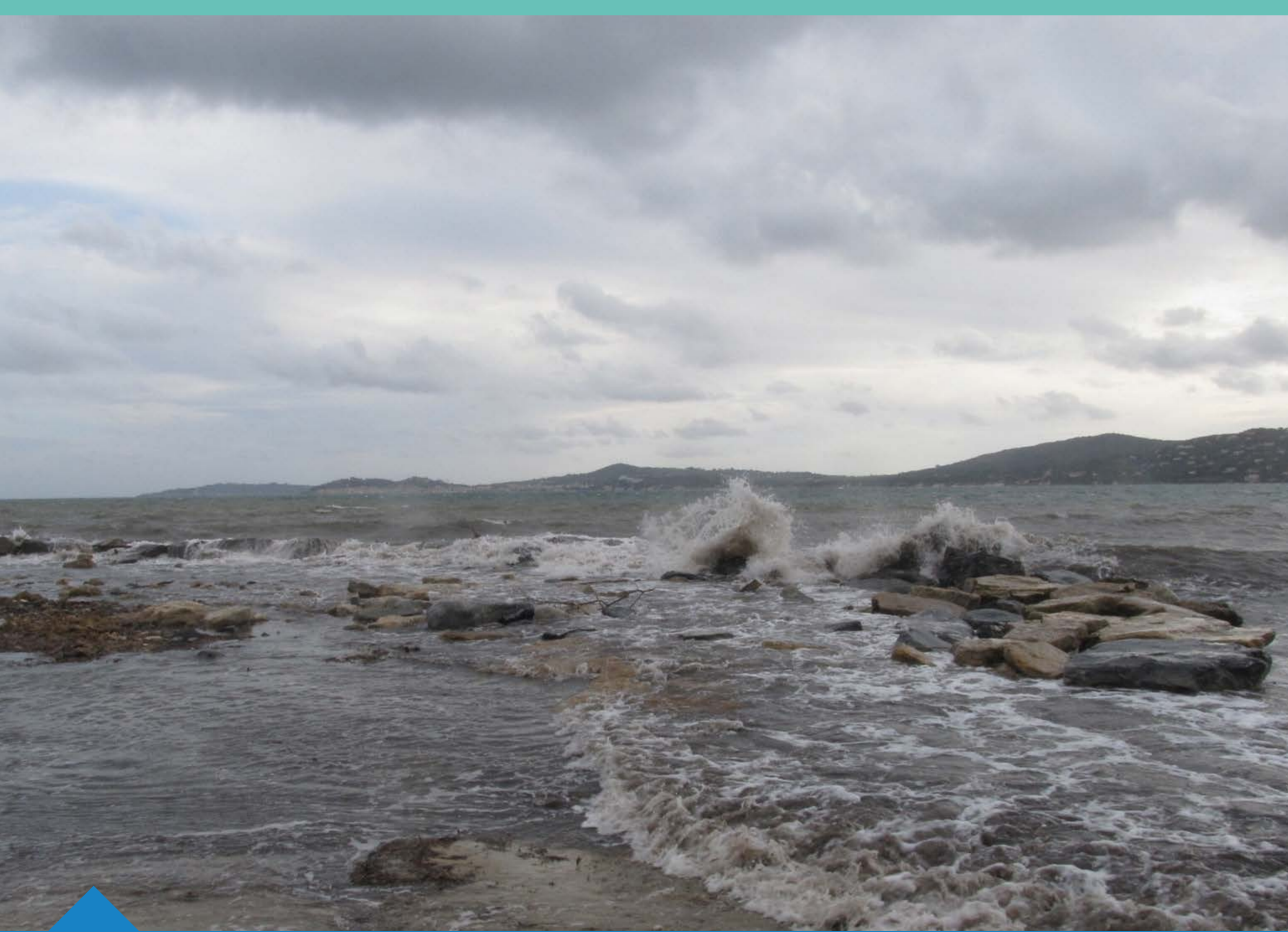
Submersion marine au niveau du quartier de Pampelone à Grimaud en 2011 (83) (source © mairie de Grimaud)



L'inondation par submersion marine (source © Office français de la biodiversité/Matthieu Nivesse)



La Côte d'Azur particulièrement sensible
au risque tsunami



Coup de mer sur la commune de Grimaud en novembre 2014 (83) (source © mairie de Grimaud)



Laisses de marée sur la plage de Grimaud en décembre 2014 (83) (source © mairie de Grimaud)

- 1 Un séisme déplace un morceau de l'écorce terrestre, provoquant la remontée d'une importante masse d'eau.
- 2 En pleine mer, ce mouvement engendre la formation de vagues de grande amplitude.
- 3 Cette vague géante se déplace entre 500 et 800 km/h.
- 4 A l'approche des côtes, la remontée du fond lui fait perdre de la vitesse et gagner en hauteur. Le mur d'eau peut s'élever à 20 mètres.

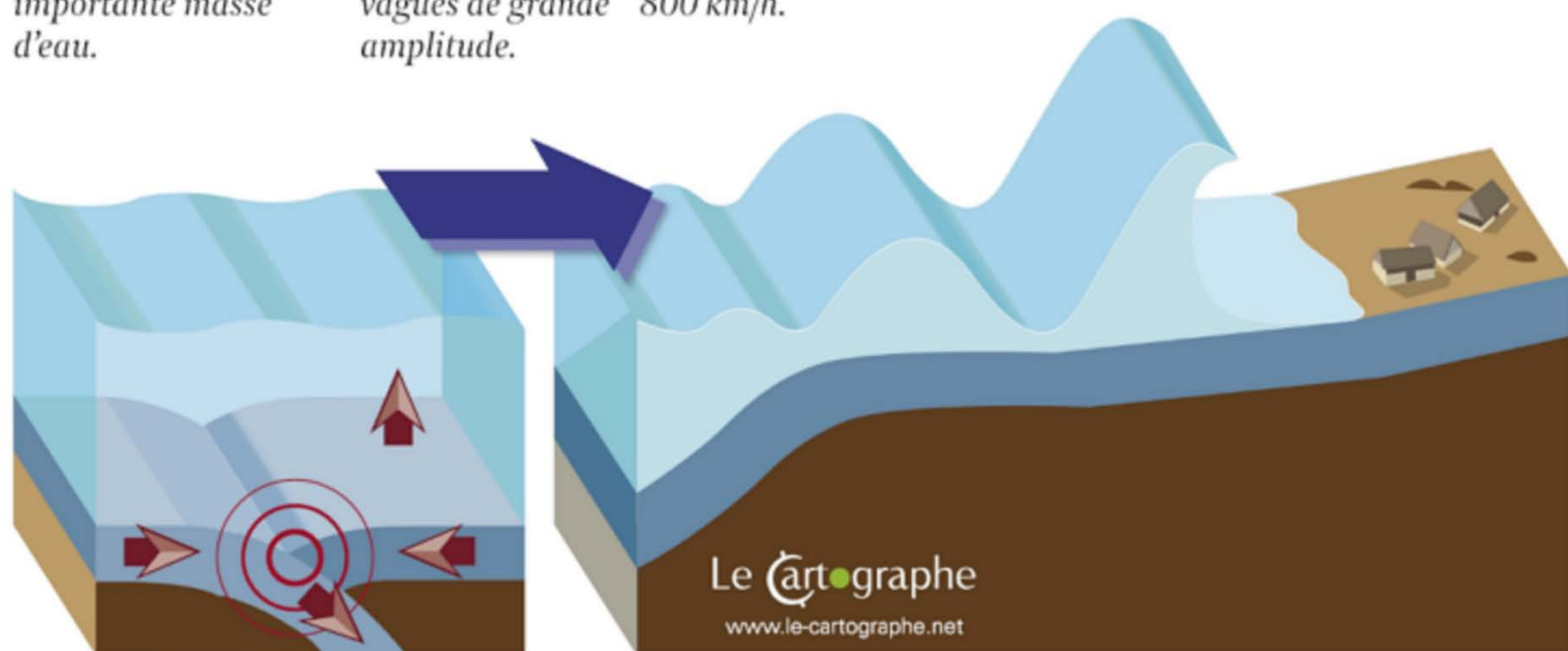


Schéma de création d'un tsunami (source © Alexandre NICOLAS / le Cartographe)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Centre d'alerte aux tsunamis (CENALT) surveille les forts séismes et les tsunamis au large des côtes françaises puis alerte la sécurité civile en cas de danger

(<http://www.infotsunami.fr/>)

